

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 10 avril 2007 à 19h30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Denise Larouche

Madeleine Girard Devin Lucie Tremblay

Messieurs les conseillers : Pascal Dion Gilles Lachanche

Christian Breton

Était également présent à l'assemblée :

Le Directeur général, Greffier et Trésorier par intérim: Laurent

Levasseur

1.- MOMENT DE RÉFLEXION

2.- PRÉSENCES

3.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général par intérim, le maire déclare l'assemblée ouverte. Il est 19H35.

07-04-048 4.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay **APPUYÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé tout en retirant le point suivant :

8.3.1 Vente du 115 boulevard Springer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-04-049 5.- <u>RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE</u> L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2007

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 mars 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. RÉSOLUTION - APPEL D'OFFRES

07-04-050 6.1 MISE AUX NORMES DU COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire mettre aux normes le complexe sportif, incluant le remplacement du revêtement extérieur abîmé:



CONSIDÉRANT les devis, les travaux d'évaluation et de mise en plan de Jean Claude Lebeuf, architecte, et ce conformément à un mandat qui lui a été confié par la Ville de Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur-général par intérim, à lancer un appel public afin d'obtenir des offres de service visant à mettre aux normes le complexe sportif de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-04-051 6.2 CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CURLING

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais de construire une salle de curling comportant trois (3) glaces, le tout annexé à l'aréna;

CONSIDÉRANT les devis, les travaux de mise en plan et d'ingénierie détaillée respectivement réalisés par Jean Claude Lebeuf et Genivar suivant des mandats qui leur ont été confiés par la Ville de Chapais;

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur-général par intérim, à lancer un appel public afin d'obtenir des offres visant à construire une salle de curling de trois glaces.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-04-052 6.3 AMÉNAGEMENT DE LOCAUX POUR LE PETIT TRAIN

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais d'aménager l'étage supérieur de l'édifice Gérard Pellerin dans le but d'accueillir le Petit Train;

CONSIDÉRANT les devis et les travaux de mise en plan réalisés par Jean Claude Lebeuf, architecte, suivant un mandat qui lui a été confié par la Ville de Chapais le 13 février 2007;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur-général par intérim, à lancer un appel public afin d'obtenir des offres visant à aménager l'étage supérieur de l'édifice Gérard Pellerin selon les besoins du Petit Train.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. CORRESPONDANCE

07-04-053 7.1 <u>DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE</u>

II est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton **APPUYÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

ET RÉSOLU d'approuver les demandes d'aide financière suivantes :

Guylaine Barrette: 400\$

Club de Curling : compétition provincial 200\$
 Festival du doré : placement publicitaire 150\$

Joannie Tessier : 200\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. AFFAIRES NOUVELLES



8.1 ADMINISTRATION

07-04-054 8.1.1 <u>RÉSOLUTION – QUITTANCE À M. DANIEL DUFOUR</u>

CONSIDÉRANT QUE le congé sans solde accordé à M. Daniel Dufour, en vertu de la résolution 06-10-166, a pris fin le 31 mars 2007;

CONSIDÉRANT QUE la démission de M. Daniel Dufour est effective à la même date;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion **APPUYÉ** par M. le conseiller Christian Breton **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais accorde à M. Daniel Dufour une quittance complète et finale relativement à l'exécution de son mandat de secrétaire-trésorier\ directeur général et reconnaît ne pas avoir de réclamation à l'égard des actes accomplis dans le cadre de sa fonction passée.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre, s'objectant à la quittance.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-04-055 8.1.2 <u>RÉSOLUTION – NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL,</u> GREFFIER ET TRÉSORIER

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures qui a été lancé par le directeur général par intérim le 16 février 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures se terminait le 16 mars 2007:

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection du directeur général formé conformément à la résolution 07-02-013;

CONSIDÉRANT QUE la politique administrative et salariale des employés cadres de la Ville de Chapais adoptée le 12 octobre 2004 est échue depuis le 31 décembre 2006 mais qu'elle continue de s'appliquer jusqu'à la signature de la politique subséquente en vertu de l'article 18 de ladite politique;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton **APPUYÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay **ET RÉSOLU**

QUE M. Laurent Levasseur soit et est nommé directeur général, greffier et trésorier de la Ville de Chapais à compter du 11 avril 2007;

QUE M. Laurent Levasseur bénéficie des avantages et conditions de travail prévus à la politique administrative et salariale des employés cadres de la Ville de Chapais du 12 octobre 2004.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-04-056 8.1.3 <u>RÉSOLUTION – PERMANENCE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a lancé un appel de candidature le 13 juin 2006 pour combler le poste de directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de monsieur Daniel Harvey a été retenue par la Ville de Chapais lors de sa réunion régulière du



12 septembre 2007 suivant une recommandation du comité de sélection formé à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE Daniel Harvey a complété sa période d'essai de six (6) mois conformément à la résolution 06-09-145 et à l'article 3 de la politique administrative et salariale des employés cadres de la Ville de Chapais adoptée le 12 octobre 2004;

CONSIDÉRANT QU'un employé cadre peut obtenir sa permanence sur recommandation du directeur général et approbation du conseil municipal en vertu de l'article 3 de la politique administrative et salariale des employés cadres de la Ville de Chapais adoptée le 12 octobre 2004;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général par intérim;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance **APPUYÉ** par M. le conseiller Christian Breton **ET RÉSOLU**

QUE M. Daniel Harvey soit et est nommé directeur des travaux publics de la Ville de Chapais sur une base permanente à compter du 18 mars 2007;

QU'IL bénéficie des avantages et conditions de travail prévus à la politique administrative et salariale des employés cadres de la Ville de Chapais du 12 octobre 2004;

QUE son salaire soit établi sur la base de 55 000\$ par année à compter du 18 mars 2007.

Mme la conseillère Denise Larouche vote contre. ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-04-057 8.1.4 RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit la désignation d'un conseiller (ère) comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion **APPUYÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay **ET RÉSOLU**

QUE M. le conseiller Christian Breton soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Chapais pour la période d'avril à juin inclusivement;

QUE M. le conseiller Christian Breton soit et est autorisé, pour la dite période, à signer les effets bancaires en remplacement de Mme la conseillère Denise Larouche

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-04-058 8.1.5 <u>RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay **APPUYÉ** par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de mars 2007 s'élevant à 305 899.46\$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 41 374.33\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



07-04-059 8.1.6 <u>RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DE DEUX</u> <u>COMPTES DE LABORATOIRE S.L. INC – PUITS</u> <u>D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a confié au LABORATOIRE S.L.INC, lors de son assemblée régulière du 12 septembre 2006, un mandat de 21 700\$ concernant les puits d'alimentation en eau potable et un autre de 21 650\$ concernant les aires d'alimentation et de protection:

CONSIDÉRANT QUE le premier mandat est complété à 25% et l'autre à 78%;

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier par intérim à acquitter la facture 25403 du premier mandat au montant de 800\$ et la facture 25404 du second mandat au montant de 4 972\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-04-060 8.1.7 <u>RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE LABORATOIRE S.L. INC – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE CONCERNANT LE CURLING</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a confié au LABORATOIRE S.L.INC, lors de son assemblée régulière du 9 janvier 2007, le mandat de réaliser l'étude géotechnique du terrain devant servir à la construction de la nouvelle salle de curling;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est complété à 100%;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de GENIVAR;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche **APPUYÉ** par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier par intérim à acquitter la première facture de ce mandat portant le no 25391 au montant de 5190\$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2 TRAVAUX PUBLICS

07-04-061 8.2.1 <u>RÉSOLUTION – INSCRIPTION AU PROGRAMME DE</u> REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais n'est incluse dans aucune MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s'est dotée d'un plan de gestion des matières résiduelles qui traite de la gestion des sites LES et DMS, la cueillette et le transport des matières résiduelles, l'implantation d'un programme de cueillette sélective en 2007 et la participation de la population;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance **APPUYÉ** par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU d'inscrire la Ville de Chapais au programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



8.3 **URBANISME**

07-04-062 8.3.1 <u>RÉSOLUTION – APPUI À LA CDEC – PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (PMVRMF)</u>

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Développement Économique de Chapais (CDEC), dans le cadre du projet d'implanter une industrie écotouristique le long de la 113, désire aménager un sentier non motorisé entre le kiosque touristique et le Mont Springer;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'un sentier à être aménagé en trois (3) phases dont la première sera réalisée cette année au coût de 294 108\$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

CONSIDÉRANT QUE le plan de financement de ce projet implique la Ville de Chapais à la hauteur de 10 770\$ à être déboursés en service divers (prêt d'espace d'entreposage, prêt d'équipement et d'une camionnette);

Il est PROPOSÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU
QUE la Ville de Chapais appuie et soutienne ce projet.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4 LOISIRS ET CULTURE

07-04-063 8.4.1 RÉSOLUTION – AUTORISATION À JEAN-CLAUDE LEBEUF, ARCHITECTE - PROJET MISE AUX NORMES DU COMPLEXE SPORTIF(Demande de subvention)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire mettre aux normes le complexe sportif de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cette mise aux normes est admissible à une subvention du ministère de l'éducation, loisirs et sport;

Il est **PROPOSÉ** par Mme le conseiller Christian Breton **APPUYÉ** par M. conseiller Gilles Lachance **ET RÉSOLU**

QUE J.C. Lebeuf, architecte, soit et est autorisé à obtenir et compléter les documents nécessaires afin d'obtenir une subvention du ministère de l'éducation, loisirs et sport dans le cadre du projet de mettre aux normes le complexe sportif de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-04-064 8.4.2 RÉSOLUTION – AUTORISATION À JEAN-CLAUDE LEBEUF, ARCHITECTE — PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CURLING (Demande de subvention)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire construire une salle de curling trois (3) glaces annexée au complexe sportif de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une salle de curling trois (3) glaces est admissible à une subvention du ministère de l'éducation, loisirs et sport;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton **APPUYÉ** par Mme Lucie Tremblay **ET RÉSOLU**



QUE J.C. Lebeuf, architecte, soit et est autorisé à obtenir et compléter les documents nécessaires afin d'obtenir une subvention du ministère de l'éducation, loisirs et sport dans le cadre du projet de construction d'une salle de curling trois (3) glaces annexée au complexe sportif de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-04-065 8.4.3 <u>RÉSOLUTION – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE CHAPAIS – MISE</u> AUX NORMES DU COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire mettre aux normes le complexe sportif de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cette mise aux normes est admissible à une subvention du ministère de l'éducation, loisirs et sport;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'éducation, loisirs et sport exige que la Ville de Chapais s'engage à débourser les frais de fonctionnement relatifs au projet de mise aux normes;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton **APPUYÉ** par M. le conseiller Pascal Dion **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais s'engage à débourser les frais de fonctionnement relatifs au projet de mise aux normes du complexe sportif de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-04-066 8.4.4 <u>RÉSOLUTION – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE CHAPAIS –</u> PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CURLING

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire construire une salle de curling de trois (3) glaces annexée au complexe sportif de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de construction est admissible à une subvention du ministère de l'éducation, loisirs et sport;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'éducation, loisirs et sport exige que la Ville de Chapais s'engage à débourser les frais de fonctionnement de la nouvelle salle de curling;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton **APPUYÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais s'engage à débourser les frais de fonctionnement de la nouvelle salle de curling.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.5 VARIA

07-04-067 8.1.1 RÉSOLUTION – FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Ferland a été élu député du comté d'Ungava le 26 mars 2007;

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Christian Breton APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais adresse à M. Luc Ferland ses plus sincères félicitations et ses meilleurs vœux de succès. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



QUESTIONS ou COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton **APPUYÉ** par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU que cette assemblée régulière soit levée et terminée. Il est 19 h 55.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jacques Bérubé	Laurent Levasseur
Maire	Directeur général par intérim
	Greffier et Trésorier